**Projet d'Appui à la Filière Bovine**

(PAFIB)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RÉPUBLIQUE DU TCHADMINISTÈRE DE L’ELEVAGE ET DES RESSOURCES ANIMALES |  |  UNION EUROPÉENNE |

Rapport FINAL

Rapport d’Etude d’élaboration des spécifications techniques, des conventions d’« Accords parties » et de lancement des DAO relatifs aux travaux des marchés et aires d’abattages à réhabiliter ou à aménager le long de l’« Axe Nord » de Commercialisation.

**AOUT 2011**

**Abdel-latif Awad Fizzani (DOPSSP/MERA)**

**Adam Ismael Oumar (DSV/MERA)**

**Souma-Ira Adamou (MI)**

Sommaire

[Résumé 4](#_Toc301874682)

[Introduction 6](#_Toc301874683)

[1. Rappel du cadre général de l’étude 7](#_Toc301874684)

[I.1. Objectifs de l’étude 7](#_Toc301874685)

[I.2. Résultats attendus 7](#_Toc301874686)

[II. Méthodologie de l’étude 8](#_Toc301874687)

[II.1.Méthodes et outils 8](#_Toc301874688)

[a- Méthodes et outils 8](#_Toc301874689)

[II.2.Dispositif de mise en œuvre 9](#_Toc301874690)

[III. Résultats de la mission 10](#_Toc301874691)

[a- De la réunion mission-PAFIB 10](#_Toc301874692)

[b- De la mission de terrain 11](#_Toc301874693)

[b-1 Attribution des terrains et « conventions d’accord parties » 12](#_Toc301874694)

[b-2 Spécifications techniques et DAO 16](#_Toc301874695)

[b-3 Mode de gestion et d’utilisations des ouvrages à réaliser 16](#_Toc301874696)

[V- Conclusions 18](#_Toc301874697)

[Annexes 19](#_Toc301874698)

# Résumé

L’étude d’élaboration des spécifications techniques, des conventions d’« Accords parties » et de lancement des AO relatifs aux travaux des marchés et des aires d’abattage à réhabiliter ou à aménager le long de l’« Axe Nord » de commercialisation a pour objectif principal la faisabilité technique et sociale (en particulier concernant la gestion future) des aménagements et leur priorisation. Ces aménagements concernent surtout les aires d’abattages et les marchés de bétail à construire dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PAFIB. Ces travaux seront réalisés dans la zone pilote du projet, dans la partie occidentale de « l’axe Nord » de commercialisation retenu à l’issue de la première mission d’appui au PAFIB.

Il ressort de cette étude que:

* 4 sites d’aires d’abattage ont reçu le consentement des bénéficiaires ainsi que les actes d’attributions légaux de terrains des autorités compétentes ;
* 1 aire d’abattage est retenue pour être réfectionnée ;
* 6 sites de marchés de bétail sont également retenus pour leur aménagement.

Le choix de ces sites a été réalisé par rapport à des critères objectifs définis suite à l’étude d’inventaire menée par le PAFIB en Juin 2010. Ces critères et la priorisation des sites à aménager ont été vérifiés sur le terrain lors des discussions avec les différentes parties prenantes concernées par ces aménagements.

Tous les sites retenus lors de la mission de l’étude ont fait l’objet d’une spécification technique des travaux à réaliser tant pour les marchés de bétail que pour les aires d’abattages neuves ou à réfectionner. Parallèlement à cela, une partie de l’équipe s’est attelée sur des discussions avec les acteurs impliqués dans la filière à différents niveaux dont le niveau local sur la gestion et l’utilisation des ces ouvrages d’utilité publique. La mission a permis également d’obtenir des actes de consentement signés par les différents acteurs impliqués dans les professions (viande et commercialisation de bétail) ainsi que les actes d’attributions légaux des terrains abritant les aménagements à réaliser.

Cette étude a permis d’élaborer les projets de conventions d’« accords Parties » sur l’utilisation et la gestion des marchés de bétails et aires d’abattage. Une deuxième mission a permis de signer ces conventions dans tous les sites retenus. L’étude a également permis l’élaboration des spécifications techniques, les coûts de chaque ouvrage ainsi que le montage des dossiers d’Appels d’Offres.

Il est à noter que les sites retenus par la mission ne font l’objet d’aucun autre intervenant ou projet dans le cadre de réalisations identiques (aires d’abattages et marché de bétail).

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats du travail relatif aux « accords parties » et à l’attribution légale des parcelles.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| localité | Type d’ouvrage | Procès verbal de consentement | Superficie du site retenu | Acte légal d’attribution | Observations |
| Massaguet | Aire d’abattage neuve | Oui  | 150m/130m | Oui  | Non retenu (site PASEP) |
| Ngoura | Aire d’abattage neuve | Oui | (50m\*50m) | Oui  |  |
| Moîto | Aire d’abattage neuve | Oui  | (50m\*50m) | Oui  | Site relocalisé |
| Bokoro  | Aire d’abattage neuve | Oui  | (155m\*100m) | Oui  |  |
| Bitkine  | Aire d’abattage neuve | Oui  | (150m\*150m) | Oui  | Prévu pour une réfection, mais retenu pour un scenario complet |
| Moussoro  | Aire d’abattage  |  | Réfection |  | Réfection  |
| Gama  | Marché de bétail  | Oui  | (400m\*250m) | Oui  | Site relocalisé  |
| Massakory  | Marché de bétail |  Oui  | (500m\*500m) |  Oui  | Site relocalisé  |
| Amdjamena Bilala | Marché de bétail | Oui  | (400m\*’400m) | Oui  | Site relocalisé  |
| Moussoro  | Marché de bétail | Oui  | (500m\*300m) | Oui  | Site relocalisé |
| Dourbali  | Marché de bétail | Oui  | (500m\*500m) | Oui  | Site relocalisé |
| Bitkine  | Marché de bétail | Oui  | (800m\*800m)Incluant l’aire d’abattage | Oui  | Site relocalisé |

# Introduction

Le projet d’appui à la filière bovine (PAFIB), dans le cadre de l’exécution de ses activités, a réalisé une étude pour faire l’inventaire des sites des marchés de bétail et des aires d’abattages à réhabiliter ou à aménager le long de « l’axe Nord » de commercialisation de bétail. Suite à cet inventaire, la présente étude constitue une deuxième étape avant la réalisation des ouvrages sur les différents sites retenus. Elle s’inscrit dans le cadre de la réalisation des spécifications techniques et d’accords parties qui constituent des préalables sans lesquels les réalisations des infrastructures ne peuvent avoir lieues.

L’étude a été menée par trois cadres dont deux du Ministère de l’Elevage et des Ressources Animales avec l’appui d’un cadre du Ministère des Infrastructures.

Le travail s’est déroulé selon la chronologie suivante :

* Du 27 au 29 aout 2010 : recherches bibliographiques et réunions de concertation et de réflexion avec les responsables du PAFIB et les deux cadres de la Direction de la Promotion des Industries Animales (DPIA) ayant mené l’étude d’inventaire des aires d’abattages et marché à bétail et rédaction du compte rendu des réunions (voir compte-rendu en annexe) ;
* Du 30 aout au 18 septembre 2010 : mission de terrain pour les accords parties et visites des sites pour réaliser les spécifications techniques en vue de concevoir les Dossiers d’Appels d’Offres ;
* Du 19 au 21 septembre 2010 : préparation, restitution et validation des projets de conventions « d’accord parties » sur la gestion et l’utilisation des ouvrages réalisés ;
* Après la restitution, une 2éme mission de terrain pour les signatures des conventions « d’accords partie » et la préparation des DAO.
* La rédaction du rapport provisoire

Il faut rappeler que cette étude a touché au total cinq régions à travers un certains nombres de départements administratifs entre autre la région de : BAHR EL GAZEL, BATHA, CHARI BAGUIRMI, GUERA, HADJER LAMIS, constituant la partie occidentale de « l’axe nord » zone pilote d’intervention du PAFIB et plus spécifiquement Massaguet, Massakori, Moussoro, Amdjamena Bilala, Doubali, Ngoura, Moïto, Bokoro, Gama, et Bitkine, soit au total 10 localités.

# 1. Rappel du cadre général de l’étude

## I.1. Objectifs de l’étude

Conformément aux TDR (voir en annexe), les objectifs assignés à l’étude d’élaboration de spécifications techniques, de conventions « d’accord parties » et de lancement des AO de travaux relatifs aux marchés et aux aires d’abattages à réhabiliter ou à aménager le long de « l’axe Nord » de commercialisation sont :

* d’approfondir les réflexions et les orientations sur i) le positionnement par rapport à deux options sur chaque site : un scenario complet pour la construction d’un nouveau marché ou d’une nouvelle aire d’abattage ou un scenario partiel visant à réhabiliter ou à construire quelques aménagements utiles par site, ii) le mode de gestion et d’utilisation des ouvrages réalisés sur les sites retenus ;
* d’établir les spécifications techniques et les coûts pour chacun des ouvrages par site ;
* d’établir les « conventions d’accord parties » (c’est-à-dire l’engagement écrit et signé des parties) sur l’attribution des sites retenus ;
* d’établir les projets de « conventions d’accord parties » pour la gestion et l’utilisation des ouvrages réalisés sur les sites retenus qui devront être signés avant le lancement des appels d’offres des travaux ;
* de préparer et élaborer les dossiers d’appels d’offres

## I.2. Résultats attendus

Au terme de chacune de ces 2 phases, les résultats suivants seront atteints :

Phase 1 : d’approfondissement des orientations, d’élaboration des spécifications techniques des ouvrages et des « conventions d’accord parties » sur chaque site de marché ou aire d’abattage :

* L’identification de 6 sites de marchés de bétail et 6 sites d’aires d’abattage où les ouvrages seront réalisables dans le cadre du PAFIB, à l’issue d’une séance de travail avec le PAFIB et les techniciens du MERA ayant réalisé l’étude d’inventaire, sur la base d’un argumentaire objectif. Il sera également fait le choix de construire de nouveaux ouvrages mais sur un nombre de sites plus restreint (scenario complet) ou de réaliser des réhabilitations (réfections) sur des infrastructures existantes pour toucher un plus grand nombre de sites (scenario partiel) ;
* A l’issue d’une séance de travail avec le PASEP et d’une visite de terrain, les spécifications techniques (dossiers techniques complets) par sites et le scenario complet ou partiel sont disponibles ;
* Des propositions sur les modes de gestion et d’utilisation des ouvrages réalisés sur les sites retenus après concertation avec l’ensemble des parties prenantes sont disponibles, des « conventions d’accord parties » sur l’attribution des sites sont signés et des projets de « convention d’accord parties » pour la gestion et l’utilisation des ouvrages réalisés sur les sites retenus élaborés, validés et signés avant le lancement des DAO
* les résultats de la phase 1 sont restitués

Phases 2 : de rédaction du rapport, y inclus le DAO, (avec l’accompagnement de la coordination du PAFIB, dans la préparation et l’élaboration du Dossier d’Appel d’Offres des travaux)

# II. Méthodologie de l’étude

## II.1.Méthodes et outils

### Méthodes et outils

* Deux rencontres de travail réunissant l’équipe avec le PAFIB et les experts qui ont mené l’étude d’inventaire des aires d’abattages et marché de bétail afin de définir les critères de choix des sites et élaborer une première priorisation à vérifier au cours de la phase de terrain (cf Compte rendu en annexe) ;
* En parallèle, collecte des documents (caractéristiques et plans des marchés du PASEP et du PASILD, caractéristiques des aires d’abattage, documents sur les marchés de batails autogérés au Niger et au Benin,…) ;
* Des séances de concertation ont été organisées entre la mission et les différents acteurs de terrain (Autorités administratives, traditionnelles et communales, services déconcentrés de l’Elevage, O.P des commerçants, d’eleveurs, des convoyeurs de bétail, des bouchers et tanneurs) à Massaguet, Massakory, Moussoro, NDjamena Bilala, Bokoro, Bitkine,Ngoura, Moîto, Gama, et Dourbali. Ces séances ont permis de restituer les résultats de l’étude d’inventaire, de rappeler la démarche du PAFIB, de vérifier la pertinence du choix de la localité et d’obtenir l’acte d’attribution des terrains par les autorités compétentes et le Procès verbal de consentement des différentes parties prenantes (usagers) sur le choix du site ;

Des visites des sites retenus pour la réalisation des ouvrages neufs mais également pour la réfection ont été organisées par la mission lors de ses passages dans ces localités cités ci-dessus.

Ces visites de terrain ont également été l’occasion de vérifier les attentes des usagers par rapport aux aménagements à réaliser sur les marchés à bétail et sur les aires d’abattage. A la suite de la clarification sur les aménagements à réaliser, les dossiers techniques ont pu être élaborés.

* Au retour du terrain, la mission a réalisé une synthèse des propositions de gestion et d’utilisation des ouvrages à implanter dans le cadre de l’exécution des activités du PAFIB émises par les bénéficiaires ;
* Elaboration des projets de conventions d’accord parties sur les modes de gestion et d’utilisation des ouvrages réalisés (aires d’abattages et marché de bétail) ;
* Restitution de la présente étude au PAFIB, à Action et à la DUE ;
* Confection du DAO avec la coordination du PAFIB ;
* Rédaction du Rapport.

## II.2.Dispositif de mise en œuvre

La présente étude a mobilisé :

* Trois cadres : dont un de la Direction de l’Organisation Pastorale et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux (DOPSSP) du Ministère de l’Elevage, un deuxième de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du Ministère de l’Elevage et des Ressources Animales et un troisième du Ministère des Infrastructures ;
* une voiture tout terrain ;
* GPS ;
* Moyens informatiques.

# III. Résultats de la mission

## De la réunion mission-PAFIB

Il faut rappeler qu’une mission d’inventaire des marchés et aires d’abattages, réalisée par 2 cadres de Direction de la Promotion des Industries Animales (DPIA) du MERA, a eu lieu entre le 26 juin 2010 et 18 juillet 2010. Cette mission a pu inventorier des sites dans 12 localités (Massaguet, Massakory, Moussoro, Amdjamena Bilala, Ngoura, Karmé, Moîto, Bokoro, Gama, Bitkine, Bili et Dourbali) avec les souhaits des interlocuteurs de ces localités par rapport aux ouvrages à réaliser :

* Pour les marchés de bétail, il était ressorti les localités de Karmé, Gama, Bitkine, Dourbali, Bili, Massaguet, Massakory, Moussoro et Amdjamena Bila ;
* Pour les aires d’abattage, il s’agissait des localités de Karmé, Ngoura, Moîto, Bokoro, Gama, Bitkine, Bili, Massaguet et Moussoro.

Sur la base de ces résultats, l’équipe de la présente, avec l’appui de la coordination du PAFIB et les 2 cadres ayant menés la première étude d’inventaire, mission a défini les critères de choix des sites dans la zone d’intervention du PAFIB et une première priorisation à vérifier sur le terrain lors de 2 séances de travail. A l’issue de ces rencontres, il ressort :

* Les critères suivants pour le choix des marchés à bétail (cf rapport d’identification) :
* le type de marché,
* la fréquentation durant l’année,
* le nombre d’animaux présentés par marché.
* Les critères suivants pour le choix des aires d’abattage :
* le nombre d’animaux abattus par jours,
* la position stratégique de la localité (au carrefour d’axes de circulation par exemple),
* les capacités de l’infrastructure existante ;
* le choix du site (cf note en annexe)

Par rapport à ces critères, une première priorisation de sites, à vérifier sur le terrain, a pu être élaborée afin de préciser le programme de la mission :

* 6 localités ont été retenues pour la réalisation des marchés de bétail : Massakory, Moussoro, Amdjamena Bilala, Gama, Bitkine et Doubali
* 4 localités ont été retenues pour la réalisation des aires d’abattages : Massaguet, Ngoura, Moîto et Bokoro
* 2 localités ont été retenues pour la réfection de leurs aires d’abattages : Moussoro et Bitkine

L’équipe s’est ensuite rendue sur le terrain pour vérifier ces critères et discuter avec les usagers de la priorisation, du choix d’un terrain accepté par les différentes parties prenantes et des aménagements à réaliser afin de pouvoir élaborer les spécifications techniques.

## De la mission de terrain

Selon les critères rappelés dans la partie précédente et les discussions avec les usagers sur le terrain, il est retenu l’aménagement de :

* 4 sites d’aires d’abattage ont reçu le consentement des bénéficiaires ainsi que les actes d’attributions des terrains ont été fournis par les autorités compétentes ;
* 1 ancienne aire d’abattage a été retenue pour être réfectionnée ;
* 6 sites de marchés de bétail sont également retenus pour leur aménagement.

Les sites à aménager sont les suivants :

Marché à bétail :

* Gama
* Bitkine
* Dourbali
* Massakory
* Moussoro
* Amdjamena Bilala

Aire d’abattage à construire :

* N’goura
* Moïto
* Bokoro
* Bitkine

Aire d’abattage à réfectionner :

* Moussoro

Ainsi 11 sites ont été retenus au lieu de 12 localités visitées par la mission d’inventaire des aires d’abattages et marchés de bétail. 2 localités (Bili et Karmé) n’ont pas fait l’objet d’une visite par la présente mission puisqu’elles n’ont pas remplis les critères établis pour être retenues.

Il est à noter que tous les sites retenus par la mission ne font l’objet d’aucune autre intervention ou d’aménagements pour ce type de réalisations (aires d’abattages et marché de bétail).

La plupart des sites à aménager, le seront sur des sites délocalisés par rapport aux anciens sites. En effet, en raison de considération entre autres, de normes d’hygiène et de sécurité, il est nécessaire que les marchés à bétail et les aires d’abattage soient relativement éloignés des habitations et des centre ville. Ceci constitue une difficulté supplémentaire car il est nécessaire que les usagers acceptent le nouveau site pour y exercer leur activité. D’où l’importance des PV de consentement et des conventions d’accord parties dans le choix des terrains afin d’éviter de reproduire des expériences où les aménagements n’ont pas été utilisés (N’Djamena,…). Il faudra également s’assurer, une fois les travaux réalisés, que les usagers se délocalisent bien sur le site aménagé.

### b-1 Attribution des terrains et « conventions d’accord parties »

* **b.1-1 Attribution des terrains**

La présente étude à travers sa première mission permis d’obtenir auprès des autorités compétentes des actes d’attribution légaux de tous les terrains attribués pour y construire les marchés de bétail et aires d’abattages. Ces actes ont été obtenus auprès des autorités communales mais aussi, pour certains, auprès des autorités administratives (sous-préfets surtout). Ce dernier cas de figure est apparu dans les localités où il n’y a pas de communes et ou de villages rattachés foncièrement a des communes données. Ces sites qui ont fait l’objet d’attributions et d’actes ont tout d’abord obtenu les consentements des différents usagers concernés. Les procès verbaux de consentements des sites ont été obtenus auprès des usagers lors de différentes réunions organisées par la mission avec ces derniers.

* **b.1-2. Convention « d’Accord parties »**

Au retour de la première mission, suite aux discussions avec les usagers sur les modes de gestion et sur l’utilisation qu’ils envisageaient pour les ouvrages que le PAFIB doit aménager, des projets de conventions « d’accords-parties » ont été élaborés par la mission. Ces projets de conventions ont été discutés à plusieurs reprises avec la coordination du PAFIB, les directions du MERA (cf CR de réunion en annexe), les professionnels de la filière et des personnes ressources.

Ces conventions figurent en annexe et sont résumées ci-dessous :

1. **Pour les marchés à bétail**

Une proposition de convention d’« accords parties » sur l’aménagement, la gestion et l’utilisation du Marché à bétail a été conçue par la mission. Cette convention liant le Ministère de l’Elevage et des ressources Animales (représenté par le Délégué Régional d’Elevage concerné par l’ouvrage) et l’ensemble des parties prenantes du marché à bétail construit dans le cadre du PAFIB (OP d’éleveurs, commerçants de bétail, autorités administratives, traditionnelles, communales et services techniques). La convention résume les points et engagements suivants :

* Un préambule qui récapitule tous les processus de mise en place d’une construction du marché à bétail : financement, échanges, ateliers et rencontres entre les acteurs impliqués et surtout le statut des biens publics appartenant à l’Etat des ces infrastructures réalisés dans le cadre du PAFIB ;
* l’objet de la convention ;
* l’aménagement du marché du marché à bétail ;
* l’utilisation du marché à bétail ;
* l’administration et de la gestion du marché à bétail ;
* l’appui à la gestion du marché à bétail ;
* la transparence et le contrôle ;
* la durée et la modification de la Convention ;
* les dispositions diverses et finales ;
1. **Pour les aires d’abattages**

La proposition de la convention d’ « Accords parties » sur l’aménagement, la gestion et l’utilisation de l’aire d’abattage comporte 8 articles qui mentionnent ce qui suit :

* Un préambule qui récapitule tous les processus de mise en place d’une construction du marché à bétail : financement, échanges, ateliers et rencontres entre les acteurs impliqués et surtout le statut des biens publics appartenant à l’Etat des ces infrastructures réalisés dans le cadre du PAFIB ;
* l’objet de la convention ;
* l’aménagement de l’aire d’abattage ;
* l’utilisation du l’aire d’abattage ;
* l’administration et de la gestion de l’aire d’abattage ;
* l’appui à la gestion de l’aire d’abattage ;
* la transparence et le contrôle ;
* la durée et la modification de la Convention ;
* les dispositions diverses et finales.
* **b.1-3 Résultats obtenus**

Le tableau ci-après récapitule le travail d’attribution légale et de consentement des usagers sur le choix des parcelles (sur lesquelles les ouvrages devront être construits) que la mission a eu à réaliser lors de la première mission de terrain dans les dix localités visitées (Moussoro va bénéficier de la construction d’un marché et d’une aire d’abattage).

Par la suite, un projet de convention « d’accord parties » a été élaboré. Une deuxième mission sur le terrain s’est déroulée pour expliquer, sur chaque site, le contenu de cette convention portant sur la gestion et l’utilisation des ouvrages et la signer avec les différentes parties prenantes d’usagers. La mission a reçu l’avis favorable des parties prenantes et chaque convention a été signée en deux exemplaires par site par les usagers d’une part et le MERA de l’autre part (voir en annexe : compte rendu mission et copie des conventions signées).

Au terme de ces deux missions, il ressort les résultats suivants :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Localité** | **Type d’ouvrage** | **Procès verbal de consentement** | **Superficie du site** | **Acte légal d’attribution** | **Observations** |
| **Massaguet** | **Aire d’abattage neuf** | **Oui**  | **(150m\*130m)** | **Oui**  | **Non retenu, site PASEP** |
| **Ngoura** | **Aire d’abattage neuf** | **Oui** | **(50m\*50m)** | **Oui**  |  |
| **Moîto** | **Aire d’abattage neuf** | **Oui**  | **(50m\*50m)** | **Oui**  | **Site relocalisé** |
| **Bokoro**  | **Aire d’abattage neuf** | **Oui**  | **(155m\*100m)** | **Oui**  |  |
| **Bitkine**  | **Aire d’abattage neuf** | **Oui**  | **(150m\*150m)** | **Oui**  | **Prévu pour une réfection, mais retenu pour un scenario complet** |
| **Moussoro**  | **Aire d’abattage**  |  | **Réfection,** |  | **Réfection**  |
| **Gama**  | **Marché de bétail**  | **Oui**  | **(400m\*250m)** | **Oui**  | **Site relocalisé**  |
| **Massakory**  | **Marché de bétail** | **Oui**  | **(500m\*500m)** | **Oui**  | **Site relocalisé**  |
| **Amdjamena Bilala** | **Marché de bétail** | **Oui**  | **(400m\*’400m)** | **Oui**  | Site relocalisé  |
| **Moussoro**  | **Marché de bétail** | **Oui**  | **(500m\*300m)** | **Oui**  | **Site relocalisé** |
| **Dourbali**  | **Marché de bétail** | **Oui**  | **(500m\*500m)** | **Oui**  | **Site relocalisé** |
| **Bitkine**  | **Marché de bétail** | **Oui**  | **(800m\*800m)****Incluant l’aire d’abattage** | **Oui**  | **Site relocalisé** |

### b-2 Spécifications techniques et DAO

Les discussions avec les usagers, lors de la première mission, ont permis de valider la liste d’aménagements à réaliser et d’élaborer les spécifications techniques standard pour chacun des sites.

Les dimensions et la composition des différents ouvrages retenus sont :

* Marché à bétail :

1 – une clôture de 225 m x 200 m et 2 m de hauteur dont 1m de mur et 1m en fer IPN ;

2 – Un point d’eau avec ses annexes ;

3 – Quatre abreuvoirs de 3 m x 1 m ;

4 – Un bâtiment de cinq (5) bureaux ;

5 – Deux (2) parcs de stockage des animaux vendus de 100 m x 25 m ;

6 – Deux hangars de repos de 8 m x 6 m ;

7 – Une case gardien de 4 m x 4 m ;

8 – Deux latrines à plusieurs compartiments.

* Aire d’abattage :

1 - Une clôture de 30 m x 30 m et 2 m de hauteur en mur comprenant :

2 – Un hangar de 8 m x 6 m ;

3 - Un canal de drainage du sang et des eaux usées ;

4 – Un hall d’abattage ;

5 - Un bac d’incinération des carcasses saisies ;

6 – Un point de stockage et d’élimination des déchets solides ;

7 – un puisard ;

8 – deux lavabos.

9 - Un treuil mobile pour la suspension des cadavres ;

10 – deux rangées de crochets en quantité suffisantes ;

11 - Un point d’eau avec ses annexes ;

12 – Un bureau du préposé de 4 m x 4 m.

Les spécifications techniques ont été complétées des éléments constitutifs du DAO : plans, devis quantitatif, cahier des clauses techniques particulières, bordereau des prix unitaires qui figurent en annexe.

Les aménagements à réaliser ont également fait l’objet d’une estimation financière qui figure en annexe.

### b-3 Mode de gestion et d’utilisations des ouvrages à réaliser

Il ressort des différentes rencontres organisées par la mission avec les différents partenaires du PAFIB sur le terrain (OP des commerçants, convoyeurs, garants, éleveurs…) que le mode de gestion et d’utilisation des ouvrages à réaliser se fera par l’entremise d’un comité de gestion. Ce comité inclura les acteurs impliqués dans la filière. Les acteurs concernés souhaitent que les comités soient constitués avant le démarrage des chantiers. Ceci leur permettra d’apporter leur appréciation sur l’évolution et la qualité des travaux en exécution.

1. **Pour les marchés de bétail**

Tout marché de bétail devrait être géré par un comité de gestion composée de 9 membres incluant toutes les sensibilités qui interviennent dans cette activité. Ce comité pourrait être composé de :

* 2 représentants des OP de commerçants de bétail ;
* 2 représentants des OP d’éleveurs ;
* 1 représentant des autorités administratives de la localité ;
* 1 représentant de la commune ;
* 1 représentant des Khalifats (représentant des autorités traditionnels des éleveurs) ;
* 1 représentant des Damines (garants) ;
* 1 représentant des services de l’Elevage ;

En plus de ce comité de gestion, un comité de contrôle devrait être également mis en place. Il serait composé de :

* 2 représentants des OP de commerçants de bétail ;
* 2 représentants des OP d’éleveurs ;
* 1 représentant des autorités administratives de la localité ;
* 1 représentant de la commune ;
* 1 représentant des Khalifats (représentant des autorités traditionnels des éleveurs) ;
* 1 représentant des Damines (garants) ;
* 1 représentant des services de l’Elevage ;
1. **Pour les aires d’abattages**

Les aires d’abattages réalisées dans le cadre du PAFIB devront faire l’objet d’une mise en place d’un comité de gestion et d’entretien du lieu ainsi que d’un comité de contrôle. Ces deux comités pourraient être composés chacune de 7 membres :

* 2 représentants des OP des bouchers ;
* 2 représentants des OP des tanneurs ;
* 1 représentant des autorités administratives ;
* 1 représentant de la commune ;
* 1 représentant des services de l’Elevage ;

Ces différents représentants devraient s’organiser en leur sein pour se constituer en bureau qui serait l’organe principal de gestion et d’utilisation de l’ouvrage réalisé. L’architecture de ce bureau, la durée du mandat, les taches et responsabilités de chaque responsable du Bureau (Président, Secrétaire, trésorier etc...) seront élaborés à l’occasion d’une mission ultérieure d’appui à la gestion des infrastructures.

La mission recommande néanmoins que les poste du président et du trésorier du comité de gestion soient occupés par des représentants issus des organisations professionnelles de la filière bovine (commerçants, éleveurs pour le comité du marché de bétail et bouchers et tanneurs pour celui des aires d’abattages)

# V- Conclusions

Malgré les difficultés rencontrées ça et là par la mission, les différents partenaires rencontrés sur le terrain ont montré leur satisfaction. Il faut noter que chacun des acteurs concernés par la mise en place des infrastructures prévues, souhaitent que ces réalisations se concrétisent dans de brefs délais. Un accent particulier a été mis sur la qualité des infrastructures qui vont être construites par le PAFIB. Ils conseillent d’éviter l’implantation des ouvrages qui ne seront pas viables dans le temps ou ne répondent pas aux réalités des activités pour lesquelles ils ont été programmés, donc inutilisables.

Certains points devront faire l’objet d’une attention particulière et vont constituer des enjeux pour la PAFIB dans la poursuite du processus d’aménagement des marchés et aires d’abattage, dont entre autres :

* les délocalisation du site : la plupart des marchés vont être construits sur des nouveaux sites et seront délocalisés pour tenir compte, notamment d’aspects sécuritaires et sanitaire. Il sera important que les acteurs s’approprient ces nouveaux sites pour y exercer leur activité. D’où l’importance de la signature des procès verbaux de consentement signés en préalable du lancement des DAO. L’enjeu pour le PAFIB résidera dans l’accompagnement des acteurs sue ces nouveaux sites afin qu’ils soient bien utilisé et ne restent pas des aménagements inutiles comme d’autres expériences l’ont montré car pas assez partagé avec les professionnels. Par ailleurs, ces délocalisations perturbent certains intérêts particuliers et le PAFIB devra être vigilant à cet égard : par exemple, des individus possèdent des parcs de stockage des animaux auprès des marchés de Gama et de Dourbali. Avec la délocalisation du site, ces individus vont perdre une partie de leur revenu. Il conviendra de prêter une attention particulière à ces modifications d’intérêt particulier ;
* la gestion des infrastructures est importante, d’où la mise en place de Comité de gestion où sont fortement représentés les professionnels. En effet, une gestion qui irait à l’encontre des activités des professionnels risquerait de les démotiver d’exercer leur activité dans ces nouveaux sites. C’est en cela que la mission propose que certains postes des Comités de Gestion soient confiés aux professionnels de la filière pour orienter certaines décisions en lien avec leur activité ;
* En lien avec la gestion, la répartition des recettes issues des aménagements du marché est également importante : il conviendra que la clef des répartition retenue permette d’entretenir les aménagements et de les améliorer… Ces clefs de répartition sont, par essence, des points toujours délicats…

# Annexes

## *Annexe 1 : TDR de la mission*

## *Annexe 2 : Dossiers techniques, financiers et les plans de tous les ouvrages à réaliser*

## *Annexe 3 : Compte rendu de la réunion organisée par la mission avec le PAFIB*

## *Annexe 4 : Actes des consentements dument signé par les usagers pour l’implantation de l’ouvrage retenu dans le site attribué*

## *Annexe 5 : Actes légaux d’attributions des terrains sur lesquels les ouvrages seront construits*

## *Annexe 6 : Conventions d’ « Accords parties » sur l’aménagement, la gestion et l’utilisation des aires d’abattages et marchés à bétail, dument signées par le MERA et les usagers de tous les sites retenus pour la construction des aires d’abattages et marchés à bétail*

## *Annexe7 : Rapport de mission des signatures des conventions d’ « Accord parties »*

## *Annexe 8 : Note pour le choix du site et les aménagements à réaliser dans le cadre d’une aire d’abattage*

## *Annexe 9 : Estimation financière des aménagements pour les marchés à bétail et les aires d’abattage*

## *Annexe 10 : Ordre des missions*